

Question présentée par le député :

M. Christo Ivanov

Date de dépôt : 12 novembre 2021

Question écrite urgente

Où est l'égalité de traitement dans la fonction publique ?

A Genève, comment se fait-il qu'un directeur de la direction administrative et financière au DT puisse proposer et octroyer à l'ensemble de sa direction le code 22 pour qu'ils puissent bénéficier d'un jour de congé, en l'occurrence le vendredi du Jeûne genevois ?

Mes questions sont les suivantes :

- 1) Ce cadeau aurait-il été validé par le secrétariat général du DT ?***
- 2) Est-ce que le conseiller d'Etat du DT aurait validé ce cadeau ?***

Je remercie le Conseil d'Etat de ses réponses.